

N° 2010-09_3

**Objet : Développement économique : validation intermédiaire de l'avancée de la démarche de concertation
« Territoires et dynamiques économiques »**

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,

Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M.BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président demande à Francis BOURCIER de bien vouloir exposer l'avancée des travaux de la Commission « Développement économique, Emploi et aménagement de l'espace ». Celui-ci rappelle les étapes de la démarche « Territoires et dynamiques économiques » engagée selon la méthode proposée par Mairie-conseils :

- La première étape a consisté en trois réunions d'élus municipaux pour établir un autodiagnostic du territoire,
- La deuxième étape a consisté à écouter le point de vue d'un certain nombre d'opérateurs du territoire.

A l'issue de ces deux étapes, Anne-Claire LEBARON a établi une carte de synthèse des dynamiques économiques du territoire et des fiches caractéristiques du territoire, autour des trois thèmes de l'ouverture, des transformations et de la différenciation.

Cet « état des lieux », très riche, ouvre de nombreuses perspectives pour l'action à mener.

La troisième étape a consisté le 16 septembre dernier en un jeu d'accueil d'entreprises, qui a démontré notre capacité à trouver des solutions pour accueillir et accompagner les porteurs de projets sur notre territoire.

La quatrième étape, en cours de démarrage, consiste en des entretiens entre des « binômes d'élus » et des chefs d'entreprises, destinés à les faire s'exprimer sur les opportunités et les freins que présente le territoire pour leur activité ainsi que sur leurs projets de développement. Il s'agit en outre de recueillir leur vision sur l'attractivité du territoire et sur d'éventuels secteurs porteurs.

L'ensemble de ces étapes aura bientôt permis de **recueillir des points de vue complémentaires** sur notre territoire communautaire et ses dynamiques économiques. En novembre, nous réaliserons le **croisement des points de vue des élus, des opérateurs économiques et des entrepreneurs**, afin de **dégager des marges d'initiatives et des pistes d'actions**.

La Commission « Développement économique, Emploi et Aménagement de l'espace » étudiera ensuite les conditions de leur mise en œuvre.

Francis BOURCIER explique par ailleurs que les communes doivent définir sans tarder l'intérêt communautaire. En effet, elles ont doté la Communauté de communes de compétences, dont quelques unes ne seront effectives qu'après définition de l'intérêt communautaire : c'est le cas de la compétence « Etudes, création, aménagement, gestion, promotion-commercialisation, entretien et requalification des Zones d'Activités Economiques d'intérêt communautaire ». L'intérêt communautaire fixera la ligne de partage entre ce qui relèvera de l'action intercommunale et ce qui restera dans le domaine d'action communal. Tant que l'intérêt communautaire n'est pas défini, les compétences concernées sont des « coquilles vides » : par exemple, la Communauté de communes ne peut pas intervenir sur les zones d'activités économiques.

La loi offre un délai de deux ans après le transfert de compétences pour définir l'intérêt communautaire (ce qui nous conduit à janvier 2012). Mais les services de l'Etat conseillent de le définir plus vite (dès 2010). La définition de l'intérêt communautaire est obligatoire ; elle est surtout utile, car elle dote la Communauté de communes d'une véritable capacité d'intervention.

La définition de l'intérêt communautaire est réalisée par les Conseils municipaux (qui délibèrent dans les mêmes conditions qu'à la création de la Communauté de communes, c'est-à-dire à la majorité qualifiée), sur proposition éventuelle du Conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président,

CONSIDERANT les travaux accomplis dans le cadre de la démarche de concertation « Territoires et dynamiques économiques » réalisée en partenariat avec Mairie-conseils ;

CONSIDERANT la participation des élus municipaux à cette démarche de concertation ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1^{er} - de valider la synthèse intermédiaire issue de la démarche de concertation « Territoires et dynamiques économiques », annexée à la présente délibération.

Article 2 - de poursuivre la réalisation de cette démarche.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 4 Octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



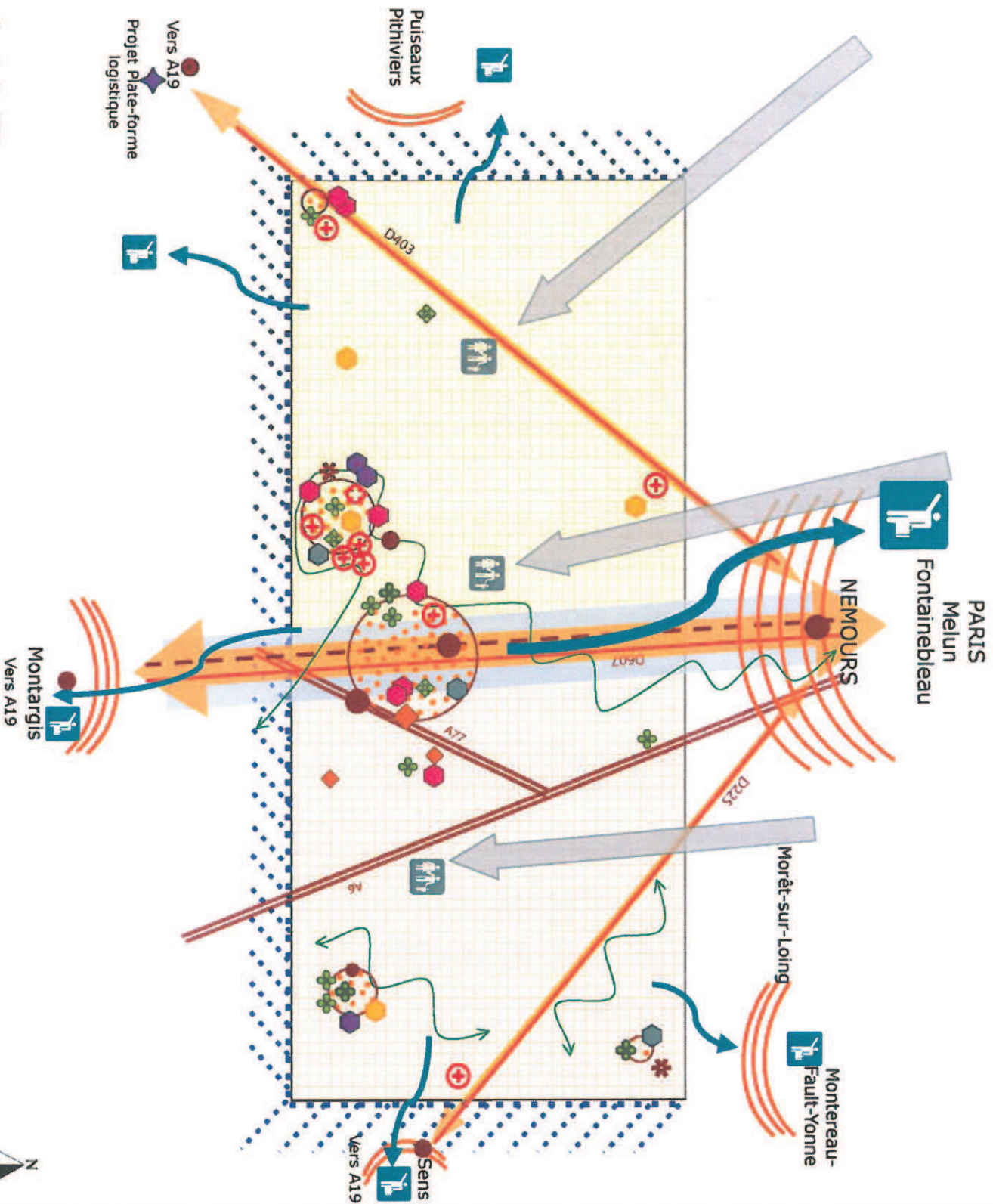
875188
07-10-10

Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing
Démarche « Territoires et dynamiques économiques » - Synthèse intermédiaire

Populations qui viennent sur le territoire
Des populations, jeunes et moins jeunes, s'installent sur le territoire, plus ou moins durablement
Des touristes s'arrêtent sur le territoire, mais ne restent pas assez longtemps
Des échanges quotidiens entre les communes de la Communauté de communes, mais aussi à l'échelle du bassin de vie de Nemours
Portes et fenêtres
Un territoire accessible, mais sous « l'effet-tunnel »
Des sites et des événements touristiques, plus ou moins atypiques, attirent des visiteurs
Accueil des porteurs de projets
Des initiatives communales isolées contribuent au potentiel économique du territoire
Des acteurs du développement économique déjà mobilisés sur le territoire, mais pas de mise en réseau et d'amplification de la part de la Communauté de communes
La qualité de vie et les avantages de la situation géographique
Evolution des activités économiques
Disparition de commerces et services de proximité, nuancée par la transmission d'activités artisanales et la création de commerces et services atypiques
Disparition des activités de production traditionnelles, sauf lorsqu'elles se sont diversifiées
Développement d'activités de production et de fabrication sans lien direct avec les ressources naturelles du territoire
Idées nouvelles
L'intercommunautaire
Projets et transformations attendues
Renforcement du potentiel d'accueil et maintien des activités économiques locales
L'accueil et le maintien de nouvelles populations
La valorisation du patrimoine naturel et rural local
Partenaires projets
Des partenaires à mobiliser par la Communauté de communes
Espaces et lieux vides et disponibles
Le patrimoine bâti rural désaffecté
Les zones d'activités économiques, existantes et en projet
L'évolution des centres-bourgs et l'apparition de nombreux espaces désaffectés
Activités historiques
La production et la transformation de matières premières
Les activités de commerce et de services caractéristiques d'un réseau de pôles ruraux
Activités originales
Les activités autour des matières premières, en continuité avec les activités historiques
Le tourisme et les loisirs, partie prenante de l'économie locale
Un tissu d'activités de production et de fabrication
L'accueil et les services à la personne, notamment âgée
Métiers et savoir-faire
Des actifs – et des savoir-faire – quittent le territoire tous les jours
Les actifs inoccupés, une main d'œuvre disponible mais peu mobile, professionnellement et géographiquement
Des compétences spécifiques et adaptables
Ressources à valoriser
L'espace et la situation géographique
Les compétences locales
La qualité de vie

Carte de synthèse des dynamiques économiques

Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing



Sur tout le territoire :

· L'activité agricole structure le paysage :

- Plaine agricole :
- Bocage agricole :

· Patrimoine agricole et rural désaffecté

· Arrivée de ménages jeunes avec enfants, dont les parents travaillent en dehors du territoire

· Vieillesse de la population

· En dehors du Val de Loing, faible desserte de proximité en transports en commun,

qui tend à isoler les jeunes et les personnes âgées

· L'artisanat du bâtiment est de qualité et très présent.

· Des gîtes ruraux et chambres d'hôtes

Voies de communication et flux de populations

D607 - Ancienne N7

Autoroute

Voie ferrée

Le Loing et son canal

Connexion au réseau de transports

Attractivité des agglomérations voisines

Limite Ile-de-France

Arrivée de nouveaux ménages

Actifs qui se déplacent quotidiennement

Effet-tunnel : actifs la semaine,

touristes le week-end

Randonneurs

Pôle de commerces et services de proximité

Activités remarquables :

· Tourisme

- Hébergement et restauration singuliers

- Activités touristiques

· Commerce alimentaire

· Miscanthus

· Equipement et accueil spécialisés

· Artisans d'art et PME du luxe

· Matériaux de construction

· Boulangerie-pâtisserie-confiserie

· Conditionnement spécialisé



COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_4

Objet : Adhésion au Groupement d'intérêt public (GIP) « Plate-forme de revitalisation et de développement - sud Seine-et-Marne »

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,

Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel

Commune de Poligny PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Dans un contexte d'importantes évolutions structurelles de ses activités économiques, illustrées par des fermetures d'entreprises ou des réductions d'effectifs, le Groupement d'intérêt public « Plate-forme de revitalisation et de développement - sud Seine-et-Marne » a été créé en 2006

En tant que Communauté de communes, nous partageons les objectifs du GIP, et il semble nécessaire d'inclure notre nouvelle Collectivité dans cette dynamique partenariale. Ainsi, nous serons en mesure d'être un acteur à part entière dans les actions mises en œuvre à l'échelle du sud Seine-et-Marne, et nous pourrions développer des liens avec les Communautés de communes voisines.

Le Conseil Communautaire, ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

2010
09
27

CONSIDERANT le projet de développement de la Communauté de communes, en particulier l'objectif de favoriser le développement économique local afin de maintenir et développer l'emploi sur le territoire ;

CONSIDERANT la Convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Plate-forme de revitalisation et de développement - sud Seine-et-Marne », en particulier son article 2 (Objet) et son article 7 (admission, retrait, exclusion) ;

CONSIDERANT la nécessité d'inscrire les efforts de la Communauté en matière de développement économique dans le bassin de vie du Sud Seine-et-Marne ;

CONSIDERANT les bénéfices pour le développement et la redynamisation économiques du sud Seine-et-Marne d'un partenariat entre les Collectivités territoriales, l'Etat, les entreprises, les Chambres consulaires, et les autres membres du GIP ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

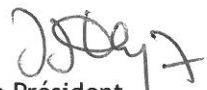
Article 1^{er} - PROPOSE son admission à l'Assemblée Générale du Groupement d'intérêt Public « Plate-forme de revitalisation et de développement - sud Seine-et-Marne » ;

Article 2 - CHARGE le Président de procéder aux démarches d'admission nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



2010
07-10-10

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_5

Objet : Petite enfance : présentation du projet de Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléé par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléé par REINE Michel
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M.BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président demande à Rose-Marie LIONNET de bien vouloir exposer l'avancée des travaux de la Commission « Petite enfance, enfance et jeunesse ».

Rose-Marie LIONNET expose le projet de Relais d'Assistantes Maternelles, qui comprendrait deux relais, animés par deux agents distincts (l'un à 100 %, l'autre à 80 %) et implantés dans trois antennes fixes et une antenne mobile, afin de servir l'ensemble du territoire, sans déplacements excessifs.

Les locaux seraient mis à disposition de la Communauté par les communes, après avoir été agréés par le Conseil Général. A ce jour, les locaux proposés par Egreville et Château-Landon seraient conformes, tandis que ceux proposés par Souppes-sur-Loing et Beaumont-du-Gâtinais ne sont pas conformes en termes de sécurité et d'accessibilité pour l'accueil de jeunes enfants.

Rose-Marie LIONNET passe ensuite la parole à Anne-Claire LEBARON pour présenter les éléments budgétaires liés à ce projet et principalement :

- le montant des investissements envisagés pour 2011, soit 62.800 €, financé à hauteur de 33.168 € par la CAF et de 4.320 € par le Conseil général, laissant à la charge de la Communauté un montant de 25.312 €, soit 40.3 % du total.

- le montant des dépenses de fonctionnement envisagé pour 2011, soit 107.400 €, financé à hauteur de 36.642€ par la Caf, de 36.642 € par la CNAF et de 6.636 € par le Conseil général, laissant à la charge de la Communauté un montant de 19.480 €, soit 18.1% du total.

Bruno BASCHET, demande s'il y aura une contrepartie financière pour la mise à disposition de salle par les communes.

Le Président répond par l'affirmative : une convention sera signée à cet effet entre la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing et chacune des Mairies concernées.

Le Conseil Communautaire, ENTENDU l'exposé de Madame la Vice-présidente,

CONSIDERANT le projet socio-éducatif d'un Relais d'assistantes maternelles itinérant communautaire, préparé par la Commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » ;

CONSIDERANT le partenariat mis en œuvre avec les services de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne, avec les services du Conseil Général, avec l'antenne de Nemours de la Maison départementale des solidarités et avec les assistantes maternelles du territoire communautaire ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} - VALIDE le projet socio-éducatif du futur Relais d'Assistantes maternelles itinérant communautaire ;

Article 2 - SOLLICITE la Commission d'Action sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour l'obtention de deux agréments ;

Article 3 - SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne pour une demande de subventions d'investissements afin de faciliter la mise en place du service communautaire ;

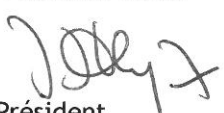
Article 4 - CHARGE la Commission « Petite Enfance, Enfance et Jeunesse » de poursuivre le travail de réflexion sur les modes d'accueil pour la Petite Enfance, en collaboration avec les communes-membres ;

Article 5 - AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches et formalités relatives à la création de ce Relais d'assistantes maternelles communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_6

Objet : Transport à la demande : avancée des travaux de la commission et présentation du cahier des charges

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléé par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléé par REINE Michel

Commune de Poligny PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président excuse Antoine DEFOIX pour son absence et propose au Conseil Communautaire d'exposer l'avancée des travaux de la commission « Transport à la demande et Services à la population ».

Cette dernière a mené une réflexion progressive sur le projet de transport à la demande.

La réflexion menée a permis à la Commission d'élaborer un cahier des charges pour une « Assistance de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un service de Transport à la demande », dont les points les plus importants sont les suivants :

- 1) Il s'agit d'étudier l'opportunité et la faisabilité d'un service de transports à la demande communautaire, c'est-à-dire d'un service de mobilité assuré par des véhicules individuels ou des minibus, dont la particularité est d'être mise en œuvre sur réservation des utilisateurs.

- 2) La mission sera découpée en trois phases, réparties en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles. Les deux tranches conditionnelles ne seront lancées qu'après validation du Conseil communautaire et après délégation de la Compétence « Transport à la demande » par le STIF.

Le Conseil Communautaire, ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président,

CONSIDERANT le Cahier des charges « Assistance de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un service de Transport à la demande » élaboré par la Commission « Transport à la demande et services à la population »

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- Article 1^{er} - VALIDE** le cahier des charges « Assistance de maîtrise d'ouvrage pour la création d'un service de Transport à la demande » ;
- Article 2 - CHARGE** la Commission « Transports à la demande et services à la population » d'assurer le suivi de cette étude ;
- Article 3 - AUTORISE** le Président à réaliser toutes les démarches et formalités relatives à la mise en œuvre de ce cahier des charges.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



04 67 00 10 00

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_7

Objet : Cahier des charges pour le Plan communication (charte graphique et site Internet)

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel

Commune de Poligny PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance : BOURCIER Francis

Le Président demande à Michel VARLET de bien vouloir exposer l'avancée des travaux de la Commission « Finances, Administration générale et Communication ».

Celui-ci expose la nécessité pour la Communauté de disposer d'une charte graphique pour l'ensemble de ses actions de communication, d'un site Internet pour faire connaître la Communauté et d'un bulletin communautaire pour informer un large public des nouvelles la concernant, le tout formant un plan de communication.

A cet effet, la Commission a élaboré un cahier des charges pour le lancement d'un appel d'offre en vue de la réalisation de ce plan.

Il prévoit à ce jour deux lots à réaliser successivement :

- Lot 1 : conception de la charte graphique
- Lot 2 : conception et édition du site Internet

Cette action sera suivie par un Comité de Pilotage et par un Comité Technique. Le délai de réalisation sera de 2 mois pour le lot 1 et de 4 mois pour le lot 2.

La conception d'une maquette pour le Bulletin communautaire sera envisagée ultérieurement.

Le Conseil Communautaire, ENTENDU l'exposé de Monsieur le Vice-président,

CONSIDERANT le Cahier des charges « Conception d'un plan de communication » ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} - VALIDE le cahier des charges « Conception d'un plan de communication » ;

Article 2 - CHARGE la Commission « Communication » d'assurer l'élaboration et la mise en œuvre de ce plan de communication ;

Article 3 - AUTORISE le Président à réaliser toutes les démarches et formalités relatives à la mise en œuvre de ce cahier des charges.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.



Le Président,
Jean-Jacques HYEST



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS VAL DE LOING

N° 2010-09_8

Objet : Création d'un Comité consultatif « Communication »

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSEY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel

Commune de Poligny PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

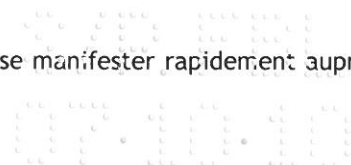
Le Président rappelle que les Commissions communautaires sont composées exclusivement de délégués communautaires.

Il convient aujourd'hui de créer un Comité Consultatif pour la Commission Communication. Comme cela a déjà été fait pour les autres Commissions.

Aucun de ces comités consultatifs ne traitera des aspects liés aux finances ou à l'administration générale, qui resteront du ressort de la Commission « Finances, Administration Générale ».

Les élus intéressés pour participer aux travaux de ce comité sont appelés à se manifester rapidement auprès des services de la Communauté.

Le Conseil communautaire,



ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT la nécessité imposée par le Code Général des Collectivités Territoriales de réserver la participation aux commissions intercommunales aux seuls délégués communautaires ;

CONSIDERANT la nécessité d'ouvrir les travaux de la Communauté de communes à l'ensemble des élus, afin de permettre à tous les élus intéressés de contribuer aux travaux intercommunaux ;

CONSIDERANT la proposition du Bureau ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1^{er} - De réserver la participation aux commissions de travail aux seuls délégués communautaires, titulaires ou suppléants ;

Article 2 - De créer un comité consultatif pour la Commission Communication

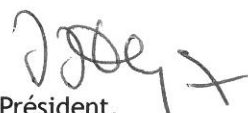
Article 3 - Composés d'élus communautaires ou non, et de personnes extérieures, ce comité consultatif est chargé d'étudier les projets de la Communauté de communes dans son domaine de compétence.

Article 4 - Les membres d'une commission sont automatiquement membres du comité consultatif correspondant : ils sont chargés de faire la synthèse des travaux de leur comité consultatif et d'en présenter les résultats devant le Conseil communautaire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



SAFEL
07.10.10

N° 2010-09_9

Objet : Règlement intérieur

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel

Commune de Poligny PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président expose que suite à la création de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing le 1er Janvier 2010, cette dernière doit disposer d'un règlement intérieur, comme tout établissement public de coopération intercommunale comprenant au moins une commune de 3500 habitants et plus, selon les dispositions de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente le projet de règlement intérieur, tel qu'il a été préparé par le Bureau Communautaire.

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT la proposition du Bureau,

2010
2010

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- d'approuver le présent règlement intérieur ci annexé,
- **CHARGE** le Président à le rendre exécutoire dès à présent.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



04 67 00 00 00
04 67 00 00 00

REGLEMENT INTERIEUR

Préambule

Le présent règlement intérieur a pour objet d'établir le mode d'organisation et de fonctionnement des organes de la Communauté de Communes Gâtinais – Val de Loing.

Il est défini pour l'essentiel par les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales relatives aux Communautés de Communes et par les statuts de la Communauté.

Dans ce cadre, il précise certaines dispositions laissées à la libre décision de son Conseil Communautaire par les dits textes.

Il est établi par une délibération du Conseil communautaire sur proposition de son Président.

I – SUR LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Article 1 : Délégations du Conseil Communautaire

L'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales prévoit la possibilité pour le Conseil Communautaire de déléguer certaines de ses attributions à une autorité désignée de façon abstraite, c'est-à-dire au Bureau dans son intégralité ou au Président, en tant qu'organes de la Communauté de Communes, à l'exception des attributions suivantes :

- le vote du budget, l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
- l'approbation du compte administratif ;
- les dispositions à caractère budgétaire ;
- les décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'EPCI ;
- l'adhésion de la Communauté de Communes à un établissement public ;
- la délégation de la gestion d'un service public ;
- les dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.

Article 2 : Modalités de convocation du Conseil Communautaire

Selon l'article L5211-11 du code du CGCT la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing se réunit au moins une fois par trimestre. A cette fin, le Président adresse aux délégués des communes-membres la convocation précisant la date, l'heure et le lieu de la séance ainsi que la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération et prévue par le Code général des Collectivités Territoriales, selon les modalités suivantes :

- Pour les délégués titulaires ayant donné leur autorisation par écrit à l'utilisation de leur adresse électronique personnelle : par message électronique,
- Pour les délégués titulaires n'ayant pas donné une telle autorisation : par courrier à leur domicile.



Leurs réunions ne sont pas publiques.

Elles donnent lieu à un compte-rendu, établi par un secrétaire de séance, qui est transmis au Bureau Communautaire.

Les commissions peuvent, sur un problème donné, ouvrir leurs travaux à toute personne non-membre de la commission.

Article 9 : Informations aux administrés

Les convocations et compte rendus du Conseil Communautaire sont affichés dans chaque commune-membre ainsi qu'au siège de la Communauté de Communes.

L'ordre du jour des Conseils Communautaires peut faire l'objet d'un encart dans la presse locale.

IV-MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Article 10 : Conditions de modifications

Ce règlement peut à tout moment faire l'objet de modifications par un vote du Conseil Communautaire à la demande et sur proposition du Président ou d'un tiers au moins des membres en exercice.

Article 11 : Application du règlement

Le présent règlement intérieur comporte 11 articles et a été approuvé par délibération n° 2010-09_9 du Conseil Communautaire du 27 Septembre 2010.

Il est applicable dès son approbation par le Conseil communautaire.

Il sera ensuite présenté pour approbation ou modification à chaque renouvellement de Conseil Communautaire dans les six mois suivant son installation.

Il est adressé à chaque délégué titulaire et suppléant.



Le Président,

Jean-Jacques HYEST.

EXEMPLAIRE
N° 2010-09_9

ANNEXES DU REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

GATINAIS-VAL DE LOING

Conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités territoriales le Conseil Communautaire délègue au Président, aux Vice-présidents ayant reçu délégation ou au Bureau dans son ensemble, les attributions suivantes :

- **Au Président, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :**
 - Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ; ainsi que prendre les décisions de déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat (mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article), et passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - Passer les contrats d'assurance ainsi qu'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - Intenter au nom de la Communauté de Communes les actions en justice ou défendre la Communauté de Communes dans les actions intentées contre elle ;
 - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules de la Communauté de Communes ;
 - Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil communautaire ;
 - Le Président peut déléguer, par arrêté à un ou plusieurs des Vice-présidents, sous sa surveillance et sa responsabilité, l'exercice d'une partie de ses fonctions. Ces délégations subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées, dans le cadre de l'article L5211-9 du Code du CGCT.
- **Au Bureau, pour la durée de son mandat, les attributions suivantes :**
 - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - Exercer, au nom de la Communauté de Communes, le droit de préemption urbain défini par le Code de l'urbanisme, dans le cadre des compétences exercées par la Communauté de Communes et ce après délégation de la ou des Communes concernées, tel que dans les statuts de la Communauté de Communes.

La délégation de pouvoir permet de confier au Bureau ou au Président des dossiers qui requièrent une forte réactivité. Lors de chaque réunion du Conseil, le Président rend compte des travaux du Bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant.



COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_10

Objet : Présentation et validation des Conventions avec les syndicats de collecte et traitement des ordures ménagères

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

**Nombre de
conseillers :**

En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,

Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSEY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel

Commune de Poligny PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président expose que la CCGVL, ayant pris la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés », adhère, pour l'ensemble de cette compétence, à des syndicats mixtes, et se substitue à ces syndicats pour la perception de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Une convention est donc nécessaire avec ces syndicats afin que les rôles de chacun soit correctement définis et respectés.

Il présente le projet type de convention à passer avec chacun des syndicats concernés, tel qu'il a été préparé par le Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,



CONSIDERANT le projet préparé par le Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

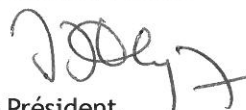
- De donner tous pouvoirs au Président pour signer des conventions conformes au projet présenté, avec chacun des quatre syndicats représentés dans notre Communauté de Communes soit le SICTRM, le SIRMOTOM, le SIEOM et le SITOMAP.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,

Le 4 octobre 2010.



Le Président,
Jean-Jacques HYEST



SV. PBL
07.10.10

CONVENTION RELATIVE AU FINANCEMENT DU SERVICE D'ELIMINATION ET DE VALORISATION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

ENTRE :

La Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing,
Sis 44 Avenue du Maréchal Leclerc
77 460 SOUPPES-SUR-LOING,
Ci-dessous dénommée « La Communauté » ;
Représentée par son Président,

ET :

Le Syndicat Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Résidus Ménagers de la Vallée du Loing,
Sis ZA du port, 13 rue des Etangs
77 140 SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS,
Ci-dessous dénommé « le Syndicat » ;
Représenté par son Président,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2009/SPF/CL n°21 en date du 30 décembre 2009 portant création de la CCGVL ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010/SPF/CL n°12 en date du 17 mars 2010 portant substitution de la Communauté de communes Gâtinais-Val de Loing aux communes d'Aufferville, Bougigny, Bransles, Chaintreaux, Château-Landon, Chenou, Egreville, La Madeleine-sur-Loing, Maisoncelles-en-Gâtinais, Mondreville, Poligny et Souppes-sur-Loing au sein du syndicat mixte pour la collecte et le traitement des résidus ménagers de la Vallée du Loing ;

Vu l'article 1609 nonies A ter du Code Général des Impôts ;

Vu la délibération n°4-2010 de la CCGVL en date du 15 janvier 2010 intitulée « Perception de la Taxe des Ordures Ménagères (TEOM) », applicable à compter de l'exercice 2010 ;

ARTICLE 1 : COMPETENCES DE LA COMMUNAUTE de COMMUNES

La Communauté de Communes exerce la compétence « Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés » et adhère, pour l'ensemble de cette compétence, à quatre syndicats mixtes qui assurent ce service dans ses communes-membres.

Le Conseil communautaire a délibéré afin de se substituer aux syndicats pour l'institution et la perception pour son propre compte de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

En conséquence, la Communauté de communes est tenue de verser au Syndicat une contribution annuelle nécessaire au financement du service et à l'équilibre du budget du Syndicat.

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_12

Objet : Adhésion à Pôle Emploi

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,

Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel

Commune de Poligny PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président expose qu'il convient d'adhérer à Pôle Emploi concernant l'assurance chômage pour les agents non titulaires ou non statutaires présents et à venir.

La cotisation équivaut à 1% du salaire de l'agent. Ce pourcentage correspond en fait à la contribution exceptionnelle de solidarité qui n'est plus versé au Fond national de solidarité pour les agents non titulaires ou non statutaires.

Les droits aux allocations ne sont pris en charge que 6 mois après l'adhésion de la collectivité.

Le contrat est signé pour une durée de 6 ans et reconduit par tacite reconduction.

Le Bureau propose que la Communauté adhère au Pôle Emploi.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

2010
09
27

CONSIDERANT la proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

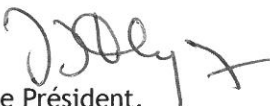
Article 1^{er} : De donner tous pouvoirs au Président pour mettre en place l'adhésion à Pôle emploi pour les agents non titulaires.

Article 2 : Autorise en conséquence Le Président à signer la convention d'adhésion à Pôle emploi ainsi que tous les documents relatifs nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



2010
04/10/10

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_11

Objet : Adhésion au Comité National d'Action Sociale

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,

Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléé par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléé par REINE Michel

Commune de Poligny PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance : BOURCIER Francis

S Le Président expose que selon la loi du 19 février 2007, les collectivités territoriales et leurs établissements publics sont dans l'obligation d'offrir à leurs personnels des prestations d'action sociale. L'action sociale vise « à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles. ». Ces prestations d'action sociale versées aux agents peuvent être individuelles ou collectives. La loi précise également que « sous réserve des dispositions propres à chaque prestation, le bénéfice de l'action sociale implique une participation du bénéficiaire à la dépense engagée. Cette participation tient compte, sauf exception, de son revenu et, le cas échéant, de sa situation familiale ».

En l'occurrence, le CNAS (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales - Association loi 1901 à but non lucratif) propose une offre de prestations d'action sociale. La Communauté de communes peut y adhérer soit à compter du 1er Janvier 2010 soit à compter du 1er Septembre 2010.

Le contrat est signé pour une durée annuelle et reconduit par tacite reconduction.
Le Bureau propose de faire adhérer la Communauté au CNAS à compter du 1^{er} septembre 2010.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT la proposition du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1^{er} : de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1^{er} Septembre 2010

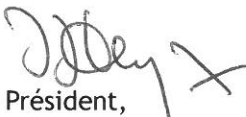
Article 2 : autorise en conséquence le Président à signer la convention d'adhésion au CNAS

Article 3 : de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne N-1

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que
dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



SPRINT
07/10/10

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_13

Objet : Déplacements domicile-travail : prise en charge partielle de la carte d'abonnement

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougligny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléé par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléé par REINE Michel
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président expose que, conformément au Décret n° 82-887 du 18 octobre 1982, consolidé au 1er Juillet 2010, une prise en charge partielle du titre d'abonnement multimodaux de type carte orange (dont le nombre de zones permet d'effectuer la portion du trajet comprise à l'intérieur de la zone de compétence de l'autorité organisatrice, lorsque les titres utilisés sont des abonnements à nombre de voyages illimité) des employés de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing peut être envisagée pour les agents à temps complet et non complet (au prorata du temps de travail) utilisant les transports publics de voyageurs pour leur trajet domicile-travail dans la limite de 50 % du titre de transport de deuxième classe. Cette indemnité peut être reversée mensuellement. Sont à exclure de cette prise en charge les agents dont le transport est assuré ou indemnisé par l'administration, les agents logés par l'administration ainsi que les agents disposant déjà d'une indemnité entre leur lieu de résidence et leur lieu de travail.

Le Bureau propose de mettre en place la prise en charge partielle de la carte d'abonnement 'Orange', dans les conditions exposées, à compter du 1^{er} octobre 2010.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT la proposition du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

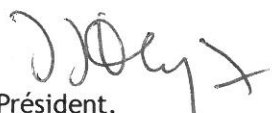
Article 1^{er} : De donner tous pouvoirs au Président pour mettre en place la prise en charge partielle de la carte d'abonnement à compter du 1^{er} octobre 2010.

Article 2 : Autorise en conséquence Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



2010
07/10/10

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_14

Objet : Mise en place d'un régime de Récupération du Temps de Travail

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSEY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléé par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléé par REINE Michel

Commune de Poligny PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président expose qu'il convient de mettre en œuvre un système de récupération des heures pour travaux supplémentaires nécessités par le service au profit des agents de la Communauté de Communes Gâtinais-Val de Loing, ce afin de faciliter la gestion du temps de travail et dans la limite des dispositions légales.

Pour les agents titulaires et non titulaires à temps non complet :

Le Bureau propose de récupérer toute heure supplémentaire sur un cahier et de les récupérer en demi-journée ou journée complète.

2010
2011
2012
2013
2014
2015
2016
2017
2018
2019
2020
2021
2022
2023
2024
2025
2026
2027
2028
2029
2030
2031
2032
2033
2034
2035
2036
2037
2038
2039
2040
2041
2042
2043
2044
2045
2046
2047
2048
2049
2050

Pour les agents titulaires et non titulaires à temps complet :

Le Bureau propose d'instaurer une journée de récupération par quinzaine dès lors que les agents effectuent une durée égale de 39 heures hebdomadaires.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT la proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

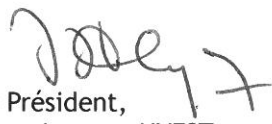
Article 1^{er} : De donner tous pouvoirs au Président pour mettre en place le régime de Récupération du Temps de Travail proposé par le Bureau

Article 2 : Autorise en conséquence le Président à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS
VAL DE LOING

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_15

Objet : Amortissements

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSEY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président expose la nécessité de choisir la durée d'amortissement des immobilisations appartenant à la Communauté, étant précisé que tous les amortissements sont linéaires.

Il présente les propositions du Bureau en regard des durées autorisées par la loi selon la nature des immobilisations, comme ci-dessous :

Objet à amortir	Durées autorisées	Durées proposées
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	De 15 à 20 ans	15 ans
Mobilier de bureau	De 10 à 15 ans	10 ans
Matériel de bureau (sauf informatique), outillages	De 5 à 10 ans	5 ans

Matériel informatique	De 2 à 5 ans	3 ans
Engins de travaux publics, véhicules	De 4 à 8 ans	5ans

Le Président souligne le fait que le choix d'une durée d'amortissement courte a pour effet d'augmenter pendant toute la durée de l'amortissement la charge financière à supporter par le budget et peut compromettre l'équilibre financier.

Plusieurs délégués font valoir que la durée de vie technique des matériels informatiques étaient désormais généralement supérieure à deux ans et que les véhicules automobiles tels que ceux de la Communauté pouvaient durer plus de quatre ans. Ils ont proposé que la durée d'amortissement des matériels informatiques soit portée à trois ans et celle des véhicules à cinq ans.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT la proposition du Bureau,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

Article 1^{er} : De donner tous pouvoirs au Président pour mettre en place les amortissements à la durée minimale comme indiqué ci-dessous.

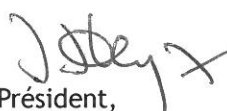
Objet à amortir	Durées autorisées	Durées proposées
Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	De 15 à 20 ans	15 ans
Mobilier de bureau	De 10 à 15 ans	10 ans
Matériel de bureau (sauf informatique), outillages	De 5 à 10 ans	5 ans
Matériel informatique	De 2 à 5 ans	3 ans
Engins de travaux publics, véhicules	De 4 à 8 ans	5 ans

Article 2 : Autorise en conséquence Le Président à signer tous les documents nécessaires.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



07/10/10

N° 2010-09_16

Objet : Désignation du correspondant CNAS pour le collège des agents_

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,
Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,
Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENTS PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel

Commune de Poligny

PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président expose que la Communauté ayant adhéré au CNAS, il est nécessaire de désigner un correspondant du collège agents avec cet organisme.

Madame Marinette MESSIAS ayant déjà joué ce rôle dans une autre collectivité, se porte volontaire.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT la proposition de Mme MESSIAS Marinette se portant volontaire,

2010
09
16

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

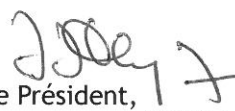
DECIDE

De désigner Mme MESSIAS Marinette, agent administratif de la CCGVL, en qualité de correspondant pour le collège agents auprès du CNAS

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.


Le Président,
Jean-Jacques HYEST



SW 001
07 00 10

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_17

Objet : Désignation du correspondant CNAS pour le collège élus

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :

En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,

Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAUT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M.BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

Le Président expose que la Communauté ayant adhéré au CNAS, il est nécessaire de désigner un correspondant du collège élus avec cet organisme.

Michel VARLET, Vice -président en charge de la Commission « Finances, Administration générale et Communication » se porte volontaire.

Le Conseil communautaire,

ENTENDU l'exposé du Président,

CONSIDERANT la proposition de Michel VARLET se portant volontaire,

27/09/2010
16h30

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, à l'exception de Michel VARLET, qui s'abstient,

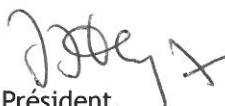
DECIDE

De désigner Michel VARLET, Vice- président, en qualité de correspondant pour le collège élu au près du CNAS.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.



Le Président,
Jean-Jacques HYEST



S/P.F.B.L.
07.10.10

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 2010-09_18

Objet : Complément à la délibération « Exonération de TEOM pour les entreprises »

Date convocation :
16-09-2010

Date d'affichage :
16-09-2010

Nombre de
conseillers :
En exercice : 41
Présents : 38
Votants : 34+1
pouvoir

Acte rendu exécutoire
après envoi en Sous-
préfecture

Le :

Et publication ou
notification

Du :

L'an deux mille dix,

Le vingt-sept septembre, à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni au Foyer communal de Souppes-sur-Loing, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques HYEST, Président.

ETAIENT PRESENTS, les titulaires :

Commune d'Arville	THIBAULT Anne,
Commune d'Aufferville	TARDY Thierry, MOULIE Bruno
Commune de Beaumont-du-Gâtinais	MONCEL Hugues, THIERRY Jean-Pierre
Commune de Bougigny	LIONNET Rose-Marie, JOURANDON Alain
Commune de Bransles	MARLIN Maryse, ROY Pierre
Commune de Chaintreaux	BOYER Pierre,
Commune de Château-Landon	LAGILLE Franck
Commune de Chenou	MOUSSET Gérard, JOURDAIN Patricia
Commune d'Egreville	BASCHET Bruno, SABOURIN Mylène
Commune de Gironville	PLISSON Alain,
Commune d'Ichy	BEAUHAIRE Philippe
Commune de Lorrez-le-Bocage	HURTAULT Claude, VARLET Michel
Commune de La Madeleine-sur-Loing	HYEST Jean-Jacques, BLOUZAT Nicole
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	GARLAND Maurice
Commune d'Obsonville	COURTOIS Hervé
Commune de Poligny	BOURON Henri
Commune de Souppes-sur-Loing	BABUT Pierre, BOURCIER Francis
Commune de Vaux-sur-Lunain	BOUSSER Patrick,
Commune de Villebéon	GUILHAUMON Sylvain, BARDOUX Pierre

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

Commune de Château Landon	DEFOIX Antoine
Commune de Chaintreaux	CHACHIGNON Jean-Noël suppléé par SOUQUE Marie-Claude
Commune de Maisoncelles-en-Gâtinais	COUTRET Stéphane suppléé par BILLARD Daniel
Commune de Mondreville	CHAUSSY Patrick suppléé par TISSOT François
Commune de Souppes-sur-Loing	VILLEFLOSE Annie suppléée par CAMMARATA Gérard
Commune de Vaux-sur-Lunain	FONTANA Véronique suppléée par REINE Michel
Commune de Poligny	PAPOUGNOT Gérard donne pouvoir à M. BOURON Henri

Secrétaire de Séance :

BOURCIER Francis

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les dispositions de l'article 1521-III. 1 du Code Général des Impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe

2010
09
16

d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés,

ENTENDU l'exposé du Président ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

Article 1^{er} : **DECIDE** d'exonérer de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour l'année 2011, conformément aux dispositions de l'article 1521-III.1 du Code Général des Impôts, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux figurant sur la liste annexée.

La liste des établissements exonérés sera affichée au siège de la Communauté de communes

Article 2 : **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Article 3 : **DIT** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de l'Arrondissement de Fontainebleau.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

A Souppes-sur-Loing,
Le 4 octobre 2010.

Le Président,



Jean-Jacques HYEST

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
GÂTINAIS VAL DE LOING

COMMUNAUTE DE COMMUNES
GÂTINAIS-VAL DE LOING
EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Objet : Exonération de TEOM pour les entreprises - Tableau Annexe

NUMERO	DEMANDEUR	ADRESSE	COMMUNE	ACTIVITE
1	DUSOGAT	Route de Jallemain	Château-Landon	MENUISERIE
2	E.V.E.A.Systèmes Locataire de Mme MONTAGU Jeanine	50 Rue du Gâtinais	Château-Landon	PRODUCTION DE PRODUITS CAOUTCHOUC
3	GARAGE GUYON	3 Rue de la Gare	Château-Landon	GARAGE
4	CHOPINET René	26 Rue Grande + Boulevard Carnot	Château-Landon	MACONNERIE GENERALE
5	CORRADINI Jacques	8 Rue Albert Ouvré	Château-Landon	PAYSAGISTE
6	TERRES BOCAGES GATINAIS	10 Rue de la Gare	Château-Landon	COOPERATIVE
7	LELIEVRE Christine Locataire de la commune de Château-Landon	6 Rue Hertzal	Château-Landon	GRAVEUR SUR ARMES DE CHASSE
8	M. & Mme DUC	9 Route de Souppes	Château-Landon	ANCIENNE JARDINERIE
9	CARREFOUR MARKET M.Turquet	8, Rue de Nisceville	Château-Landon	SUPERMARCHE
10	SARL DEQUIROT CHARPENTE Locataire de la Commune de Chaintreaux	3 Place de l'église	Chaintreaux	CHARPENTE
11	SCI BUTTEAU	6 rue Saint Pierre	Chenou	MENUISERIE BOIS ET MATIERE PLASTIQUE
12	LES COOPERATEURS DE CHAMPAGNE POUR LEADER PRICE	Rue des industries	Souppes-sur-Loing	SUPERMARCHE Hard discount
13	S.I.C.A. Gâtinaise de déshydratation	LA RAPERIE - Route de Puisseaux	Souppes-sur-Loing	DESHYDRATATION BETTERAVES